



ROB 2019

34660 COURNONTERRAL

Mars 2019

INTRODUCTION

Entre tradition et modernité la ville de COURNONTERRAL avance résolument vers l'avenir avec une population qui devrait augmenter de façon significative dans les cinq prochaines années. Dans les budgets précédents, les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'une gestion rigoureuse. Cela a permis de dégager des marges d'autofinancement importantes au profit de l'investissement. En 2018 un investissement majeur de plus de 4 millions d'euros a été réalisé avec la mise en service d'un plateau sportif de très grande qualité, qui répond aux besoins actuels et futurs de la population. La programmation d'investissements dans différents domaines a également été initiée, avec pour objectif l'accueil des enfants dans les écoles, la mise à disposition de nouveaux locaux aux associations ou bien encore la réfection des voiries. Le budget 2019 s'inscrit dans cette dynamique.

Les engagements pour 2019

- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées (plafonnées à +1,2% en 2019) garantissant la qualité de vie et des services offerts à une population en croissance.
- Une pause dans les investissements majeurs afin de préparer la programmation d'équipements collectifs qui viendront accompagner l'implantation du futur lycée.
- Pas d'augmentation de fiscalité sur la part communale.

Une vision pour l'avenir

La ville de COURNONTERRAL bénéficie en partie du dynamisme de la grande métropole dans laquelle elle est intégrée, mais elle doit aussi faire face à des contraintes budgétaires de plus en plus fortes. Le profil socioéconomique de la commune associé à la baisse des dotations de l'Etat s'est traduit ces dernières années par une stagnation et même une baisse des ressources financières de la commune. Dans le même temps les attentes et les besoins de la population évoluent vers plus d'assistance et de mise à disposition d'équipements collectifs. Dans ce contexte difficile les choix budgétaires devront conduire à un développement raisonné et durable qui n'hypothèque pas l'avenir de la commune.

2019

0% d'augmentation de la fiscalité communale

Besoin de financement maintenu en dessous de 12 ans

Des équipements collectifs programmés sur la période 2019-2022

LE CONTEXTE DU PROJET DE BUDGET 2019

Le contexte national

La construction de projet de budget 2019 s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances 2019.

D'autre part le contexte économique national et européen, dont les principaux ratios sont résumés dans le tableau ci-dessous, montre un ralentissement de l'économie qui devrait se confirmer en 2019 :

	2016	2017	2018 prévu
Croissance			
• France	1,1%	2,2 %	1,5%
• Zone Euro	1,6%	2,4%	2,1%
Inflation (hors tabac)	0,2%	1%	1,8%
Déficit public (% du PIB)	3,4%	2,6%	2,7%

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 a fixé un arrêt des baisses de dotations mais en contrepartie demande une maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif au niveau national est d'atteindre une économie de 13 Md€ sur la période pour les EPCI et les collectivités territoriales. Les collectivités locales de plus de 3500 habitants sont concernées par la LPFP, les ratios relatifs aux objectifs de cette loi de programmation sont donnés dans le tableau ci-dessous :

EPCI et Collectivités	2018	2019	2020	2021	2022
Plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
Pour l'évolution des besoins de financement en Md€					
• Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
• Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

Il est donc demandé aux collectivités locales de plafonner l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% avec la possibilité d'une pondération en fonction d'un certain nombre de critères socio-économiques.

Afin de participer à l'effort national de maîtrise de la dette, il est également demandé au bloc communal de contenir le besoin de financement en deçà de 12 ans, sans que cela revête un caractère obligatoire.

Les collectivités qui ne respecteraient pas leurs engagements pourront se voir appliquer une pénalité financière.

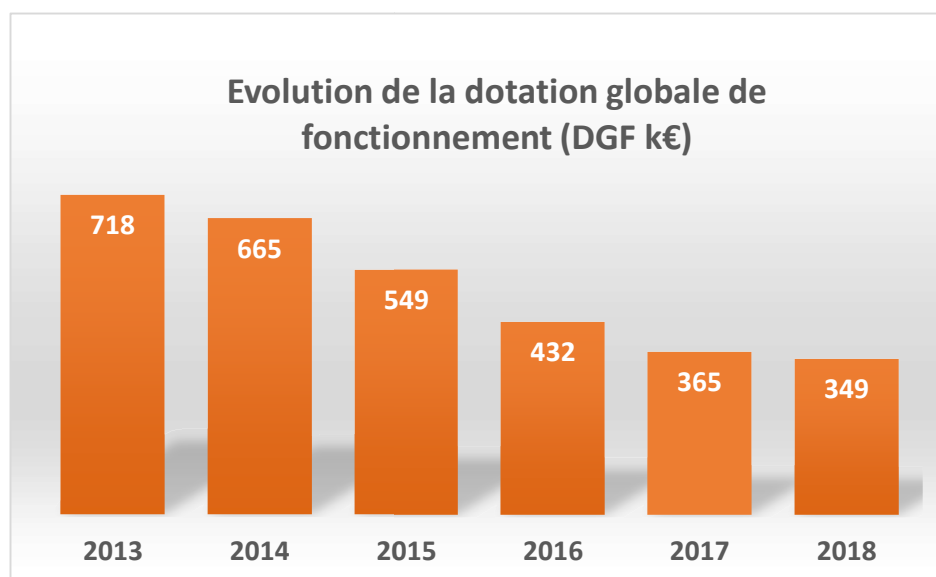
Les éléments clés de la loi de finance 2019 sont les suivants :

- Gel de la dotation globale de fonctionnement : 26,9 Md€ (41,5 Md€ en 2013). Toutefois cette dotation aux collectivités pourra fluctuer en plus ou en moins en fonction de l'évolution de la population.
- Augmentation de la DSU et de la DSR chacune de 90 millions d'euros, soit +4,1% et +5,9%
- FPIC fixé à 1 Md€
- Réforme de la taxe d'habitation : à ce stade un dégrèvement progressif est en cours sur les résidences principales pour atteindre 100% en 2020 pour les contribuables éligibles. L'Etat s'est engagé à compenser en totalité ce manque à gagner sur la base de 2017 tout en gardant un caractère dynamique au calcul des bases d'imposition pour les années à venir. Toutefois le mécanisme de compensation n'est toujours pas connu et laisse les communes dans l'expectative.

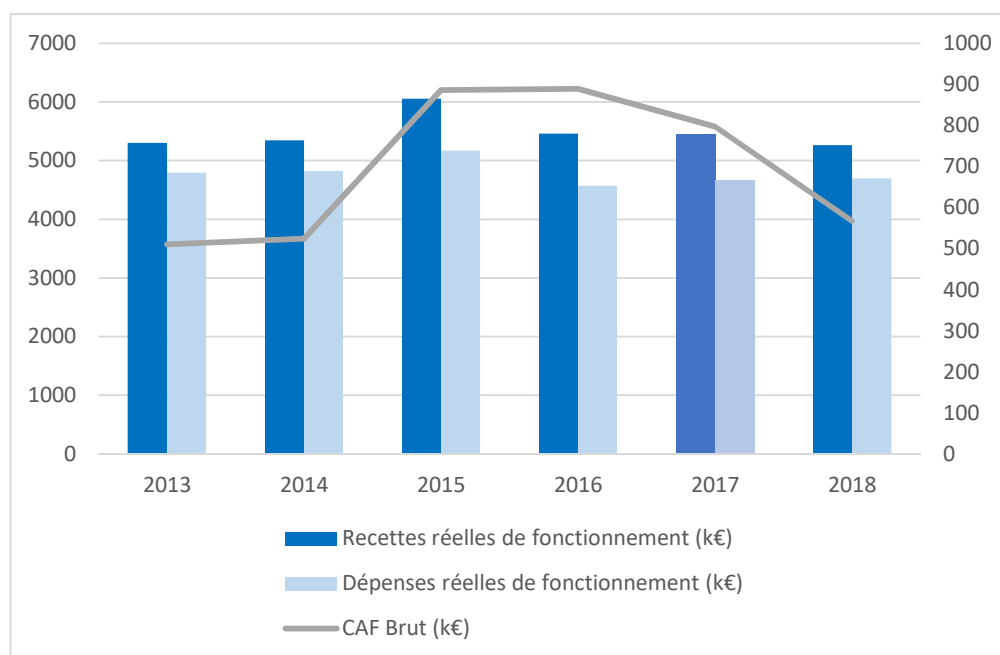
Le contexte communal

Le bilan de l'année financière 2018 fait apparaître une augmentation des dépenses de fonctionnement de 0,7 % par rapport à 2017. Le résultat de clôture 2018 en fonctionnement s'établit à +1.795.310€, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des dépenses.

Comme le montre les diagrammes ci-après, depuis le début du mandat on constate une stagnation des recettes de fonctionnement qui ont été fortement impactées par la réduction de la dotation globale de fonctionnement.



La stagnation des recettes de fonctionnement est à l'origine d'une érosion du taux d'épargne brute de la commune.



Ainsi la commune de COURNONTERRAL affiche en 2018 des taux d'épargnes brute et nette ainsi qu'une capacité de désendettement qui se sont détériorés malgré une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un montant de la dette en constante diminution.

CAF	2014	2015	2016	2017	2018
• Taux d'épargne brute	9,80%	14,63%	16,28%	14,60%	10,76%
• Taux d'épargne nette	2,80%	8,76%	10,07%	8,18%	3,89%
Ratio de désendettement en année (encours de la dette/épargne brute)	10	5	5	5	7

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le budget de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement doit tendre vers les objectifs fixés par la LPFP 2018-2022. Elles doivent aussi permettre de dégager une marge d'autofinancement en adéquation avec les futurs investissements programmés jusqu'à l'horizon 2022.

A ce stade de la préparation du BP 2019 les prévisions sont les suivantes :

Le montant estimé des charges à caractère général s'élève à 1.249.200 €, soit +8.5% par rapport au BP 2018. Cette augmentation est due au fait que Cournonterral est une commune en expansion au niveau de sa population qui se doit de maintenir un bon niveau de service auprès de ces administrés.

Les charges de personnel sont contenues avec une enveloppe de 2600 k€, stabilisées par rapport au BP 2018. Cette enveloppe prend en compte le glissement GVT et la substitution d'un certain nombre de CAE par des CDD. L'embauche de CDD à la place des CAE supprimés par l'Etat est dictée par la volonté de maintenir la qualité des services proposée jusqu'à présent par le service enfance/jeunesse.

Les associations constituent un élément essentiel pour un fonctionnement harmonieux de la commune d'un point de vue social, culturel, sportif et économique. La commune accorde une grande importance à la vie associative avec un volume de subvention maintenu par rapport à 2018. Dans le même esprit, une attention particulière est portée sur la vie scolaire et périscolaire. En continuité avec 2018 des moyens spécifiques sont prévus au BP 2018 afin d'offrir aux enfants des prestations de qualité en matière de restauration et d'animations culturelles et sportives. Les tarifs de la cantine et des ALAE seront maintenus en 2019 sans augmentation par rapport à 2018.

Les charges financières constituées par les intérêts de la dette devraient se stabiliser autour de 183 k€ en 2019. Les intérêts payés au titre de la dette à long terme sont en diminution régulière. En 2019 viendront s'ajouter les intérêts relatifs à un prêt relais contracté sur 3 ans et destiné au financement d'un nouveau plateau sportif. Les taux pratiqués étant historiquement bas (~1%), ces intérêts auront un impact limité sur les charges financières de l'exercice 2019 et suivants.

Les autres charges financières sont essentiellement constituées par les atténuations de produits sur deux postes :

- Une attribution de compensation versée à la métropole 3M au titre du transfert de compétences. Elle inclue une part d'investissement qui alourdit de façon illogique le budget de fonctionnement. Son montant devrait rester stable par rapport à 2018 à hauteur de 527 k€.
- Un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU à hauteur de 85 k€ en 2019. Les logements sociaux prévus dans les programmes immobiliers actuels et futurs feront baisser progressivement le montant de ce prélèvement.

Concernant les recettes il est prévu une stabilisation de la fiscalité au niveau de 2018 : **0% d'augmentation des taux d'imposition sur la part communale.**

Compte tenu de la stagnation des recettes de fonctionnement au cours des dernières années, la prudence conduit à prévoir au BP 2019 un montant de 5044 k€ en recettes réelles et 5312 k€ en dépenses réelles, soit une stabilisation des dépenses par rapport au BP 2018, en accord avec la LPFP 2018-2022.

Le budget d'investissement

Les hypothèses budgétaires pour 2019 marquent une pause par rapport à 2018 qui a vu la réalisation de l'investissement relatif à la réalisation du plateau sportif. Cette opération basée sur la revente de l'ancien plateau sportif n'a pas d'impact sur la dette à long terme de la commune. A cet effet un premier remboursement de 1500 k€ est prévu au budget 2019 sur le capital du prêt relais contracté en 2017. Les autres investissements programmés pour 2019 concernent essentiellement la réhabilitation de bâtiments et d'espaces publics, ainsi que la réfection de chaussées.

Avec le transfert des compétences voirie et éclairage public, 3M est devenu le maître d'œuvre sur les investissements effectués dans ces deux secteurs, le financement étant à la charge de la commune. Sur la période 2017-2020 il a été prévu un investissement de 1200 k€ pour la réfection des chaussées sur des axes de déplacement importants de la commune. La mise en place en 2018 d'une ACI (Attribution de Compensation d'Investissement) permet une programmation pluriannuelle plus efficace de ces opérations et de leur financement. La prévision 2019 d'investissement voirie et éclairage public s'élève à 700 k€ financés en partie par les AC de fonctionnement et d'investissement.

Au total les projections budgétaires pour 2019 prévoient des dépenses d'investissement à hauteur de 3400 k€ y compris les reports de 2018.

En contrepartie les recettes d'investissement prévues au BP 2019 seront assurées par une partie de l'excédent de fonctionnement 2018, des subventions d'investissement (1298 k€), la vente de terrains (1040 k€), le reliquat provenant des autres postes de recettes dont le FCTVA.

Les prévisions de budgets consolidés 2019 en dépenses et en recettes ainsi que leur évolution par rapport à 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous

BP consolidés en k€	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2018	BP 2019	Evolution	BP 2018	BP 2019	Evolution
Total Fonctionnement	6215	6300	+ 1,3 %	6215	6300	+ 1,3 %
Total Investissement	5808	3400	- 41 %	5808	3400	- 41 %

ELEMENTS DE PROSPECTIVE SUR L'EVOLUTION DES BUDGETS POUR LA PERIODE 2018-2022

La rigueur budgétaire sera maintenue en matière de dépenses de fonctionnement afin de respecter les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022. Toutefois l'accroissement prévisible de la population, du fait des programmes

immobiliers en cours et futurs sur la commune, devrait avoir un effet à la hausse sur les dépenses de fonctionnement. Des éléments de pondération prévus par la LPFP devront donc être pris en compte sur les ratios appliqués à ces dépenses lors de l'établissement des prochains budgets.

La (LPFP) 2018-2022 est claire sur les objectifs à atteindre par les collectivités en matière de réduction des besoins de financement. Dans ce contexte les dépenses d'investissement de la commune de COURNONTERRAL seront forcément limitées afin de maintenir sa capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte des 12 ans. Les futurs budgets d'investissement à l'horizon 2022 seront donc ciblés en priorité sur des équipements relatifs à l'implantation du lycée et sur la réfection de la voirie communale. Deux postes de dépense importants sont prévus dans le cadre du futur lycée : l'acquisition des terrains à la charge de la commune et d'autre part la construction d'une halle des sports sur le même site. Cet équipement sera destiné aux activités sportives des futurs lycéens mais aussi à celles des associations. L'autre priorité porte sur la mise en place et la réfection des principaux axes de déplacement dans le périmètre de la commune. En particulier la remise en état des chaussées vieillissantes représente une charge financière très importante en matière d'investissement mais cette dépense est devenue incontournable.

En résumé la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit rester une priorité sur la période 2018-2022 compte tenu de la stagnation des recettes. Dans le même temps la réalisation des investissements prévus représentera sur la période une enveloppe budgétaire de l'ordre de 12 millions d'euros. Il s'agit d'une programmation réaliste basée sur une capacité d'investissement rendue possible par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et une dette en diminution qui devrait permettre de recourir à l'emprunt si nécessaire.